



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le lundi 6 novembre 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 31 octobre 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme MASSEI, M. DELIPERI, Mme PILLOTTI, M. LUCIANI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. CAU à Mme FELICIAGGI, Mme SICHI à M. LUCCIONI, Mme VILLANOVA à M. ARESU.

Etaient absents :

M. PAOLINI, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. CHAREYRE, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, M. LEONETTI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	33
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme PILLOTTI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20171106-2017_273-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2017

Affichage : 13/11/2017

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 06 novembre 2017

Délibération N°2017/273

**Exposition « naturel pas naturel » au Palais Fesch-
musée des Beaux-Arts en partenariat avec le Fond
Régional d'Art Contemporain Corse**

M. le maire expose à l'assemblée :

La délibération du 27 janvier, N°2017/04 présentait le projet de l'exposition temporaire intitulée *NATUREL PAS NATUREL* élaborée entre le Palais Fesch-musée des Beaux-Arts et le FRAC Corse. Cette exposition prévue au mois de décembre prochain autour de la rencontre d'œuvres d'art ancien et d'art contemporain se construit à partir des deux plus importantes collections d'Art en Corse et des thèmes qui constituent certains de leurs axes principaux. Il comprend également des œuvres empruntées à d'autres musées des Beaux-Arts et à d'autres FRAC(s), institutions partenaires de l'opération dont la Fondation Picasso, qui accorde le prêt exceptionnel de 6 tableaux du maître, présentés pour la première fois en Corse. Le budget initialement alloué à cette exposition (budget en annexe) doit bénéficier d'une augmentation afin d'assurer les conditions de transport et d'assurance des œuvres.

Budget prévisionnel 2017 en annexe

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

d'approuver le nouveau budget en annexe alloué à l'exposition « *naturel pas naturel* » du Palais Fesch-musée des Beaux-Arts, pour l'année 2017,

d'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à l'ensemble de cette proposition,

d'autoriser Monsieur le maire à demander les subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse relative à la programmation du Palais Fesch pour l'année 2017.

Inscription budgétaire chapitre 011, article 6233 fonction 322 du Budget de l'exercice 2017.
Les recettes afférentes seront inscrites au Budget 2017, chapitre 74 article 7472.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée
et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 03 novembre 2017 ;

APPROUVE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Le nouveau budget en annexe alloué à l'exposition « *naturel pas naturel* » du Palais Fesch-musée des Beaux-Arts, pour l'année 2017,

AUTORISE Monsieur LE MAIRE

A signer tous les documents relatifs à l'ensemble de cette proposition,

A signer toutes demandes de subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse relative nouveau budget alloué à l'exposition « *naturel pas naturel* » du Palais Fesch pour l'année 2017.

Inscription budgétaire chapitre 011, article 6233 fonction 322 du Budget de l'exercice 2017.
Les recettes afférentes seront inscrites au Budget 2017, chapitre 74 article 7472.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurent Marcangeli', written over a horizontal line.